

Les contrats Natura 2000 sur la vallée du Viaur

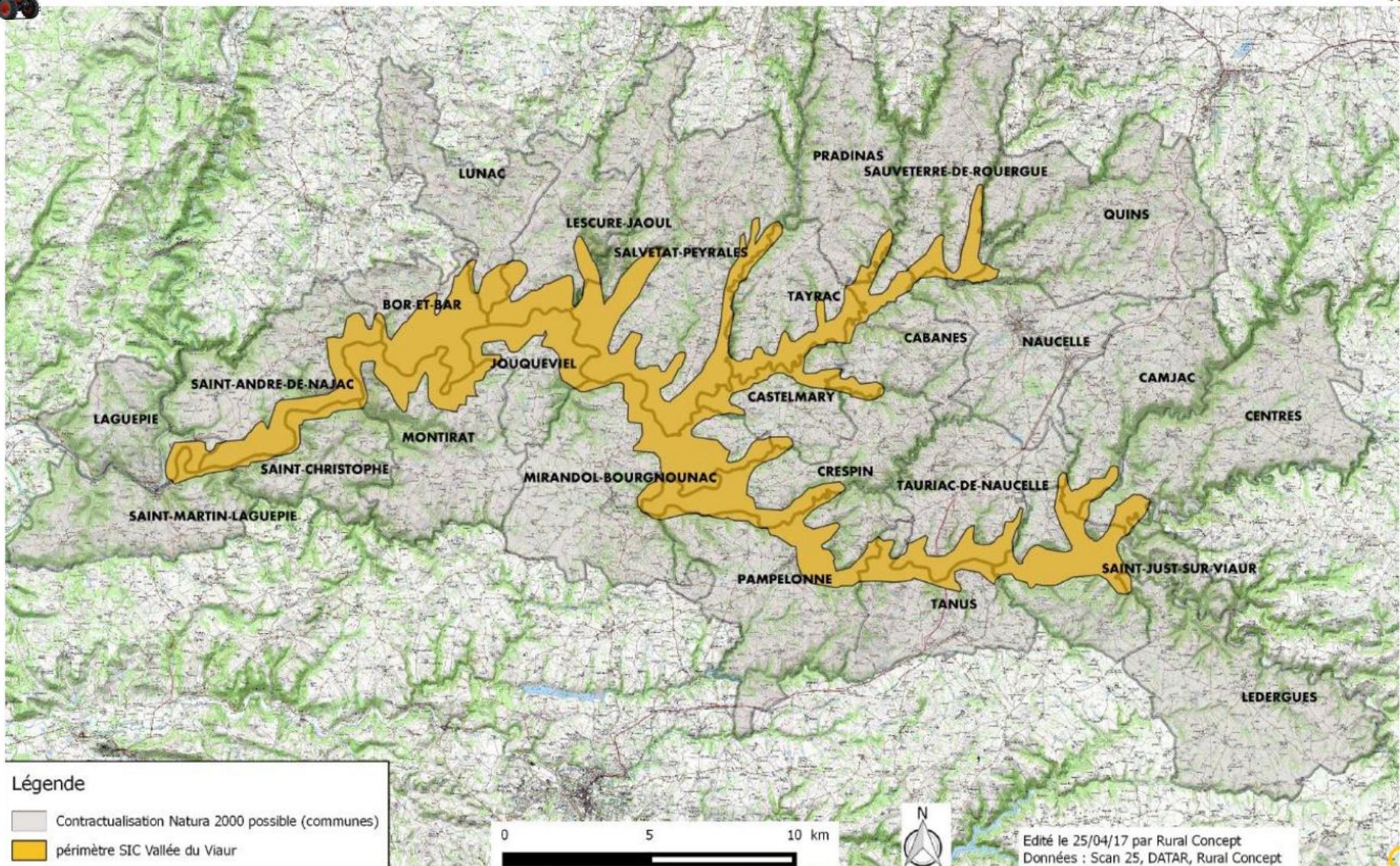
Reconnu à l'échelle de l'Europe, un site Natura 2000 permet la préservation de la biodiversité tout en maintenant les activités socio-économiques d'un territoire. La démarche Natura 2000 choisie par la France repose sur un principe de contractualisation volontaire. Plusieurs types de contrats Natura 2000 sont accessibles en fonction de la nature et des enjeux des parcelles considérées.



Communes concernées par la contractualisation Natura 2000 : voir au dos.

Pour tout renseignement : marion.boutin@adasea.net ou au 05 65 73 76 76

Ensemble des communes où la démarche Natura 2000 est possible



Bor-et-Bar, Cabanès, Camjac, Castelmary, Centrès, Crespin, Jouqueviel, Laguépie, Lédergues, Lescure-Jaoul, Lunac, Mirandol-Bourgnounac, Montirat, Naucelle, Pampelonne, Pradinas, Quins, St-André-de-Najac, St-Christophe, St-Just-sur-Viaur, St-Martin-de-Laguépie, Salvetat-Peyralès, Sauveterre-de-Rouergues, Tanus, Tauriac-de-Naucelle, Tayrac